

SEINE-SAINT-DENIS

Numéro de l'assuré : 2 66 10 99 341 137 82

Nom de l'assuré : DIAGNE ODILE

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :

Document établi le 02/07/2018

d'Assurance Maladie

https://assure.ameli.fr



CPAM SEINE ST DENIS CS 60300 93018 BOBIGNY CEDEX

Mme DIAGNE ODILE 4 ALL DE LA BUTTE AUX CAILLES 93160 NOISY LE GRAND

> CS 60300 93018 BOBIGNY CEDEX

## Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2018 au 01/07/2018

- Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
- 2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
- 3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

ocument établi le 02/07/2018	SIRET Employe
Aucune indemnité journalière n'est versée pour cette période.	
Le directeur de votre Caisse Primaire	CPAM SEINE SAINT DENIS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données concernant le demandeur auprès des organismes concernés.